

COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026, le 23 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 16 septembre 2026, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique LORCET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Étaient présents : Dominique LORCET, Marc SEVIN, Catherine LEGRAND, Christophe BAZILLE, Christine MONTIGNY, Marie-Noëlle DEFORGES, Philippe DEFRANCE, Jean-Marc RIQUET, Paul PERDEREAU, Bénédicte TERRASSE, Samuel TOURNE, Emmanuelle TICOT, Nathalie NAPOLY, Denis HÉNAULT, Didier HOARAU, Virginie GUYARD, Yoann ROBIN, Augustin-Marie CAUCHOIS, Brice CHARRON, Céline VOIRAND

Pouvoir : 1

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2026.

2026-034 – Conseil en Energie Partagé (CEP) entre la commune et l'ADIL 45-28 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **confie** à l'ADIL 45-28 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 1 an, renouvelable ; **autorise** Monsieur le Maire à signer avec l'ADIL 45-28 la convention définissant les modalités de mise en œuvre ; **désigne** Monsieur Yoann ROBIN, conseiller municipal délégué, élu « Responsable Énergie ».

2026-035 – Location des salles communales : règlements intérieurs et annexes

A l'unanimité, le Conseil Municipal **adopte**, pour chaque salle : Les Chapelles, CDL et 60 rue de Paris (documents en annexe) : - le règlement intérieur ; - le document « Annexe au règlement intérieur – Consignes d'utilisation des installations techniques » ; - le document « Etat des lieux » ; **autorise** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de chaque salle.

2026-036 – Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

A la majorité (*19 pour – 1 contre : Céline Voirand – 1 abstention : Augustin-Marie Cauchois*), le Conseil Municipal **institue**, à compter des impositions établies au titre de l'année 2027, la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation prévue à l'article 1406 bis du Code général des impôts sur l'ensemble du territoire de la commune de Chevilly ; **dit** que la présente délibération se substitue, à compter du 1er janvier 2027, à la délibération n° 2023-013 du 23 mars 2023, relative à l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation ; **précise** que le taux de la TVLH fera l'objet d'une délibération distincte, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts ; **dit** que Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération aux services de l'Etat, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

2026-037 – Fixation du prix de cession de luminaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal **fixe** à 50 € le prix de cession d'un luminaire ; **dit** que le revenu de la cession sera inscrit à l'article 775 « Produit des cessions d'immobilisations ».

Fait à Chevilly, le 24 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Céline VOIRAND



Le Maire,
Dominique LORCET

